



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 03 AVRIL 2026**

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni à la salle associative de Fontain en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 19

Conseillers présents :19

Anne-Marie AEBISCHER, Bruno BÉLIARD, Cyril BONDENET, Vivien DESGRANGE, Laurence DUTEL, Virginie FASQUELLE, Jérôme GAILLARD, Ludivine GIQUEL, Marc GIRARDOT, Claude GULLAUD, Valérie MARCHAND, Régine MARÉE, Patrice MARTIN, Ludivine MULLER, Pascal OLIVIER, Sophie OUDET, Dominique PICAUD, Alexis ROUGET, Élodie TOITOT.

Conseiller Absent : 0

Procurations de vote : 0

19 conseillers présents, le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Anne-Marie AEBISCHER

La séance débute à 20h15.

**Ordre du jour**

- 1- Approbation des comptes rendu des conseils municipaux des 9 et 20 mars 2026
- 2- Désignation des délégués aux différents organismes et syndicats
  - représentant au secteur de Grand Besançon Métropole – 1 titulaire et un suppléant
  - syndicat d'étude et d'aménagement de Besançon Sud-Plateau - 2 titulaires et 2 suppléants (délibération)
  - syndicat intercommunal Fontain-Arguel-La Vèze-Pugey - 3 titulaires (délibération)
  - association des communes forestières du Doubs -1 titulaire et 1 suppléant (délibération)
  - médiathèque Pugey-Fontain – 3 titulaires (délibération)
  - association Fortif'Fontain - 2 représentants (délibération)
  - Centre national d'action sociales (CNAS) – 1 titulaire élu + 1 titulaire agent (délibération)
  - délégué A.U.D.A.B (délibération)
- 3- Indemnités des élus
- 4- Désignation d'un commissaire titulaire et d'un suppléant au CIID de GBM (délibération)
- 5- Mandatement du CDG25 pour la convention de participation au risque prévoyance
- 6- Questions diverses
  - point sur les arrêtés de délégations (adjoints, agents)
  - constitution des commissions

**1/ APPROBATION DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 9 ET 20 MARS 2026**

Les comptes-rendus des séances du 9 mars 2026 et du 20 mars 2026 sont présentés au Conseil municipal.

Aucune remarque ni demande d'éclaircissement ne sont formulés.

**Les comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité.**

## 2/ DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIFFERENTS ORGANISMES ET SYNDICATS

### - Représentants de la commune au secteur de Grand Besançon Métropole :

Candidat pour un poste de titulaire : Marc GIRARDOT

Candidate pour un poste de suppléante : Anne-Marie AEBISCHER

**Ces candidats sont élus à l'unanimité.**

### - Syndicat d'étude et d'aménagement de Besançon Sud Plateau :

Candidats au poste de titulaires : Anne-Marie AEBISCHER et Marc GIRARDOT

Candidats au poste de suppléants : Dominique PICAUD et Élodie TOITOT

**Ces candidats sont élus à l'unanimité.**

### - Syndicat Intercommunal Fontain Arguel La Vèze Pugey :

Candidates : Régine MARÉE, Sophie OUDET et Élodie TOITOT

**Ces candidates sont élues à l'unanimité.**

### - Communes forestières :

Candidats : Claude GULLAUD et Alexis ROUGET

**Ces candidats sont élus à l'unanimité.**

### - Médiathèque Pugey-Fontain :

Candidates : Anne-Marie AEBISCHER, Laurence DUTEL et Valérie MARCHAND

**Ces candidates sont élues à l'unanimité.**

### - Fort'if Fontain :

Candidates : Anne-Marie AEBISCHER et Laurence DUTEL

**Ces candidates sont élues à l'unanimité.**

### - CNAS :

Candidates : Élodie TOITOT et Sandrine TOITOT

**Ces candidates sont élues à l'unanimité.**

### - AUDAB :

Candidat : Pascal OLIVIER

**Ce candidat est élu à l'unanimité.**

## 3/ INDEMNITÉS DES ÉLUS

La commune se situant maintenant dans la strate des communes ayant entre 1 000 et 3 499 habitants, le barème des indemnités pour les élus est majoré de la façon suivante : 51,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique pour le maire, 19,8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique pour chacun des adjoints et 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique pour chacun des conseillers délégués.

Toutefois, Monsieur le Maire propose de contenir les indemnités à des taux inférieurs à ce qui est autorisé :

- 33 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, pour le Maire.

- 13 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, pour chacun des adjoints.

- 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, pour chacun des délégués.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve avec : 18 votes POUR et 1 abstention les taux d'indemnité des élus.**

#### **4/ DÉSIGNATION D'UN COMMISSAIRE TITULAIRE ET D'UN SUPPLÉANT POUR LA CIID À GBM**

Vivien Desgrange demande de préciser le rôle de cette commission. Il lui est expliqué que la CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation.

Dominique Picaud souhaite connaître la fréquence des travaux de cette commission. Cette commission se réunit une fois par an.

Candidate pour un poste de titulaire : Ludivine MULLER

Candidat pour un poste de suppléant : Bruno BÉLIARD

**Ces candidats sont élus à l'unanimité**

#### **5/ MANDATEMENT DU CDG25 POUR LA CONVENTION DE PARTICIPATION DE RISQUE PRÉVOYANCE**

Monsieur le maire explique le rôle du Centre de Gestion du Doubs (CDG 25). Il s'agit d'un établissement public local qui accompagne les collectivités territoriales dans la gestion de leurs ressources humaines.

**Ce mandatement est adopté à l'unanimité**

#### **6/ QUESTIONS DIVERSES**

##### **- POINTS SUR LES ARRÊTÉS DE DÉLÉGATION (ADJOINTS, AGENTS)**

Monsieur le maire présente les arrêtés de délégations de fonction.

Monsieur le maire donne lecture des fonctions qui seront déléguées aux 4 adjoints et aux 4 conseillers délégués.

Il est aussi exposé les délégations d'état-civil dont dispose Mme Gérardine KISSEL, secrétaire de mairie de Fontain.

##### **- CONSTITUTION DES COMMISSIONS**

Monsieur le Maire présente le tableau qui récapitule les inscriptions dans les Commissions.

Les commissions sont au nombre de 9 :

- Affaires générales : vice-président Marc GIRARDOT,
- Communication : vice-présidente Anne-Marie AEBISCHER,
- Économie et Relations entreprises : vice-président Vivien DESGRANGE,
- Finances : vice-président Dominique PICAUD,
- Forêt et espaces naturels : vice-président Claude GULLAUD,
- Transition écologique : vice-présidente Laurence DUTEL,
- Urbanisme et Bâtiments : vice-président Pascal OLIVIER,
- Vivre ensemble et Affaires sociales : vice-présidente Elodie TOITOT,
- Voirie, réseaux : vice-président Patrice MARTIN

Les vice-présidents des commissions sont soit des Adjoints, soit des Conseillers délégués.

Virginie Fasquelle demande s'il est possible d'assister à une commission dans laquelle on ne s'est pas inscrit. Il lui est répondu que c'est possible. De plus, lorsque le sujet abordé est un sujet transversal les commissions concernées peuvent se réunir ensemble.

Virginie Fasquelle demande des précisions sur les missions de la commission Affaires générales. Cette commission aura, par exemple, la charge d'élaborer le Règlement intérieur du Conseil municipal, de mettre en place les commissions consultatives et la démocratie participative, d'établir la liste des baux et conventions passées par la Mairie, d'établir des contrats de maintenance (ménage, informatique), de gérer le rachat à l'EPF de l'ancienne fruitière, de gérer le cimetière, de gérer les ressources humaines de la mairie, de gérer les relations avec les institutions et de gérer l'intercommunalité.

Bruno BÉLIARD demande qui va gérer la location des salles. Maud GULLAUD gère les réservations. Michel TIROLE assurait bénévolement les états des lieux des salles avant location. Vivien DESGRANGE demande qui est en charge de l'entretien de l'école. Peut-on imaginer que c'est le travail d'un employé communal ? Pascal OLIVIER répond que Michel TIROLE assurait bénévolement le suivi du chauffage et les petites réparations. Nous l'avons rencontré et il a accepté de tenir ce rôle jusqu'à la fin du mois d'avril. Nous allons, d'ici-là, bâtir une organisation. C'est au SIFALP qu'il revient de définir les tâches et le temps de travail nécessaire. Un employé communal pourrait effectuer ces tâches qui seraient refacturées au SIFALP.

- PROPOSITION DE VENTE PAR LA COMMUNE DE PARCELLES A M. ET MME ROTA GRAZIOSI

Ce point a été ajouté tardivement dans les questions diverses. Il n'y a pas d'opposition à ce qu'il soit néanmoins abordé lors de ce conseil.

Ce dossier est en cours depuis 2017. L'ancien conseil avait entériné cette vente, mais suite à une erreur de transcription sur les numéros de parcelles, la délibération votée n'est plus valable.

La commune vend une partie de la parcelle AC 238 et une partie de la parcelle AC 37 à M. ROTA GRAZIOSI au prix de 90 € le m<sup>2</sup>.

Les frais et honoraires de bornage sont supportés à parts égales entre les parties. Les frais de notaires sont à la charge des acheteurs

La famille ROTA GRAZIOSI rétrocède gracieusement à la commune la partie de mur qui borde la parcelle 288 pour que l'ensemble du mur revienne à la commune.

Les frais de notaire sont à la charge de la commune.

Cette délibération est adoptée par 17 voix pour et 2 abstentions.

Bruno BÉLIARD demande si une étude préalable de sol a été réalisée. Il est répondu que le dossier est finalisé et que le notaire n'attend que la modification de la délibération.

Monsieur le maire met au vote la proposition d'acquisition à titre gracieux de la partie de mur bordant la parcelle 288.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

Clôture des débats : 21h15

Prochain conseil : 12 mai 2026 – 20h

Affiché à Fontain et publié sur le site internet,  
Le 13/05/2026  
Marc GIRARDOT, Maire de Fontain

